



REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Commune du secteur 1 :  
Bellignies

1:6 000



Réalisé le: 14/11/2022

Légende

- Contexte :**
- Parcelles
  - Bâti
- Informations :**
- Rayon d'interdiction de la publicité de 15 mètres autour des éléments protégés aux titres des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Espace d'interdiction de la publicité pour préserver les visibilités avec les monuments historiques
  - Rayon d'interdiction de la publicité de 100 mètres autour des collèges
- Zones du futur RLPi :**
- Zone ZR1 (Zones urbanisées)
  - Zone ZR2 (Grands axes de circulation et les bourgs de Bavy, Le Quesnoy et Landrecies)
  - Zone ZR3 (Zones d'activités)
  - Zone ZR4 (Zones de publicité interdite)
  - Monuments historiques classés ou inscrits
- Liste des Monuments Historiques :**
- 2 : Bellignies : Chapelle du cimetière
  - 15 : Saint-Waast : Château de Rametz
  - 16 : Saint-Waast : Tour sarrazine ou tour aux bois du 12e siècle
  - 21 : Bavy : Enceinte médiévale et bas-empire
  - 22 : Bavy : Ensemble gallo romain de la rue Saint-Maur
  - 23 : Bavy : Ruines gallo romaines

